

Exclusif. En partenariat avec La Marseillaise, l'Association des Paralysés de France publie son baromètre annuel de l'accessibilité des villes de plus de 10.000 habitants des Bouches-du-Rhône.

ACCESSIBILITÉ : LES TOPS ET LES FLOPS DU 13

Rang	Villes	Cadre de vie adapté (sur 20)	Équipement municipaux accessibles (sur 20)	Politique locale volontariste (sur 20)	Résultats
1	Les Pennes Mirabeau	16,19	15	14,29	15,16
2	Trets	12,38	18	14,29	14,89
3	Vitrolles	14,28	13	17,14	14,8
4	Aubagne	17,14	9	17,14	14,42
5	Martigues	20	5	17,14	14,03
6	Septèmes les Vallons	13,33	14	11,43	12,92
7	Arles	14,28	7	17,14	12,8
8	Aix en Provence	8,57	18	11,45	12,67
9	Auriol	14,28	15	8,57	12,61
10	Miramas	14,28	14	8,57	12,28
11	Fos sur Mer	14,28	15	5,71	11,66
12	Salon de Provence	10,47	4	20	11,49
13	La Ciotat	10,47	12	11,43	11,3
14	Bouc Bel Air	12,38	7	14,28	11,22
15	Marseille	9,4	9,2	15	11,2
16	Gardanne	8,4	5	17,14	10,18
17	Allauch	14,28	4	11,47	9,91
18	St Martin de Crau	11,43	4	14,29	9,91
19	St Rémy de Provence	5,71	6	11,43	7,71
20	Istres	12,38	5	5,71	7,69

Une société inclusive

Éditorial

■ Depuis un an et l'arrivée de François Hollande à l'Élysée, le regard porté par l'exécutif et sa majorité parlementaire sur les personnes en situation de handicap a changé. Et le dialogue s'est notamment enfin engagé.

Mais si l'on est désormais loin de cette «faillite des politiques publiques» en matière de handicap comme le disait le président de l'Association des Paralysés de France en 2012 avant le scrutin présidentiel, le sort des quelque 5,2 millions de personnes en situation de handicap en France (pour ne parler que des plus de 20 ans), peine encore à s'améliorer sauf dans le domaine de l'accueil des jeunes dans le système éducatif. Et encore. En matières d'emploi, de ressources ou d'accès aux soins, les défis restent majeurs à l'image d'une population globale qui se heurte aux effets des politiques budgétaires publiques de rigueur.

Certes, l'héritage négatif de la droite est énorme, notamment quant à la mise en oeuvre de la loi de 2005 sur le handicap, en particulier sur l'accessibilité des lieux recevant du public. Mais il convient de regarder l'avenir et non derrière soi afin d'avancer pas à pas.

Pour le champ du handicap, il est permis d'attendre ainsi un souffle neuf - voire un souffle social certain - du gouvernement afin de libérer les énergies et dépasser les réticences locales.

D'autant que l'élaboration d'une société inclusive, ouverte à tous, permettrait à l'ensemble des citoyens de voir leurs droits et conditions vie s'améliorer très sensiblement sur la voie du progrès partagé. L'affaire de tous, solidaires.

PIERRE BASTIEN-MOZE

Si la loi de février 2005 qui impose l'accessibilité des lieux accueillant du public au 1^{er} janvier 2015 ne sera pas respecté compte tenu des retards enregistrés ces dernières années, la délégation départementale des Bouches-du-Rhône de l'Association des paralysés de France (APF) publie en exclusivité pour La Marseillaise son baromètre annuel pour les principales villes du département. Entretien avec Mireille Fouqueau, directrice de l'APF 13.

Quel constat faites vous de ce 2^e baromètre départemental de l'accessibilité ?

Tout d'abord des villes qui n'avaient pas répondu à nos questions l'an passé ont participé à cette édition. Je pense que les responsables locaux ont bien compris la démarche. L'objectif c'est de faire une photo la plus précise possible de l'état d'avancement de l'accessibilité dans les villes. Nous souhaitons sensibiliser l'ensemble des acteurs à cette question.

Ensuite, les résultats de l'année confortent notre analyse sur le volontarisme politique. Il n'y a pas de couleur politique en ce qui concerne l'accessibilité. Tout commence avec la volonté de faire bouger les lignes et les idées reçues. Enfin, on constate une hausse de la moyenne générale et des trois critères évalués ainsi qu'un resserrement des résultats entre les communes. Cependant la moyenne départementale, comme l'année dernière, reste en dessous de la moyenne nationale.

Comment expliquez-vous les variations dans le classement ?

Des villes qui n'avaient pas répondu au premier baromètre font une bonne entrée pour leur première participation. Ensuite, nous avons repris les mêmes critères d'évaluation que pour le baromètre national afin de rester cohérent par rapport à cet outil mais nous avons décidé d'affiner certaines réponses au niveau de la politique municipale d'accessibilité. C'est cette évolution de la méthodologie qui ex-

plique aussi ces variations.

Le travail mené par les villes sur leur territoire se fait sur les moyen et long termes dans le domaine de l'accessibilité, ce qui explique aussi que malgré quelques variations, les résultats soient stables d'une année sur l'autre.

Quels sont les domaines dans lesquels les villes du département doivent s'améliorer ?

Les observations que nous faisons recourent des constantes que nous avons déjà mises en avant. Ceci montre qu'il y a une vraie cohérence entre les différentes actions menées par l'APF. Il y a un vrai déficit au niveau de l'offre de logement, du transport, de l'accessibilité des écoles, des commerces de proximité, des cabinets médicaux, des piscines et des places de stationnement réservé. Il s'agit d'un vaste programme qui doit être mené avec des intervenants différents (élus, particuliers, entreprises, professionnels du bâtiment).

Qu'apporte ce baromètre ?

Dans leur rapport sur les avancées réelles de la loi Handicap en juillet 2012, les sénatrices Claire-Lise Campion et Isabelle Debré ont utilisé les données du baromètre de l'accessibilité de l'APF pour étayer leurs constatations en terme d'accessibilité. Il s'agit donc d'un outil de mesure pertinent.

Au niveau local, il s'agit aussi de créer une émulation auprès des décideurs. Quand nous avons remis les palmes de l'accessibilité certains responsables locaux présents étaient ravis que leur travail soit valorisé. C'est aussi un des objectifs du baromètre, valoriser les bonnes pratiques et permettre de partager les expériences. Je pense que le baromètre peut être un très bon catalyseur d'énergie.

Éditerez-vous un baromètre l'année prochaine ?

C'est travail qui demande beaucoup d'énergie mais il est important qu'il soit mené et qu'il rentre dans le paysage médiatique local. Ma réponse est donc sans équivoque, il y aura un baromètre de l'accessibilité l'année prochaine.

Le palmarès annuel dans les Bouches-du-Rhône

Palme toutes catégories

Elle revient cette année aux Pennes Mirabeau avec 15.16/20. Elle était revenue l'an dernier à Arles avec une note de 17,56/ 20.

Palme de "la politique volontariste Municipale d'accessibilité"

Salon de Provence obtient cette distinction avec 20/20. Elle succède à Aubagne qui avait reçu cette palme l'an passé avec déjà Salon de Provence. **Palme du "Niveau d'accessibilité des équipements municipaux"** Trets et Aix en Provence avec 18/20

remportent cette distinction. Pour mémoire, l'an passé, la commune de Trets avait remportée seule cette palme.

Palme du "Cadre de vie" adapté Cette récompense très recherchée revient cette année à la ville de Martigues avec un total de 20/20.

L'année dernière, ce sont les villes de Berre l'Étang, Miramas et saint Martin de Crau qui avaient remporté cette palme.

A noter que cette année, 100% des communes ont une commission locale d'accessibilité.